



Annie Matundu-Mbambi
Présidente de la Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté
WILPF/DRC- Group
RDC
amatmbambi@yahoo.fr

Quels sont les lacunes et les progrès de la Déclaration de Paris concernant l'égalité de genre?

Pour comprendre l'architecture actuelle des Nouvelles Modalités d'Aide au développement, Il est important de la replacer dans son contexte historique.

Après la guerre froide, les volumes d'aide s'effondrent de 69 milliards en 1991 à 50 milliards en 1997 soit 0,22 % du produit national brut des pays de l'Organisation de la Coopération Economique et le Développement (OCDE). Cette diminution de l'aide s'expliquait par la disparition des enjeux géostratégiques qui motivaient une bonne partie des transferts et s'était accompagné des dénonciations sur la mauvaise utilisation de l'aide reçue par les pays bénéficiaires au regard des objectifs de croissance et réduction de la pauvreté.

Le lancement par la Banque mondiale du débat sur l'efficacité de l'aide dans son rapport "Repenser l'aide" (Assessing Aid) apparut comme une tentative de re légitimation de l'aide et de remobilisation des donateurs. Le principal enseignement de ce rapport fut que "L'aide est efficace quand les pays bénéficiaires mènent des bonnes politiques et disposent des bonnes institutions" L'aide doit donc aller vers les pays dont les politiques et les institutions garantissent son efficacité. Or, la plupart des pays d'Afrique francophone ont le triste privilège de faire partie du classement peu envié des pays pauvres très endettés ou des pays les moins avancés et maintenant fragilisés, n'ayant pas une bonne politique et des bonnes institutions.

Les débats se sont poursuivis sur l'efficacité et la sélectivité des pays dans la cadre du CAD voir de l'OCDE de 2001 et 2003 donneront naissance à un consensus au sein de la communauté internationale, consensus entériné par la Conférence de Monterrey consacré au financement du développement : "Le partenariat entre les donateurs et les pays bénéficiaires repose sur la reconnaissance de la direction (leadership) et de l'appropriation (ownership) des plans de développement par les bénéficiaires, dans ce cadre, des politiques pertinentes et une bonne gouvernance sont nécessaires à tous les niveaux"

De tout ceci s'en est suivi la déclaration de Rome de 2003 sur l'Harmonisation, la table ronde de Marrakech de 2004 sur la gestion axée sur les résultats.

En 2005, la Déclaration de Paris fut adopté, s'engageant ainsi à promouvoir l'application des 5 principes fondamentaux qui sont l'appropriation, l'alignement, l'harmonisation, la gestion axée sur

les résultats et la responsabilité mutuelle en vue d'améliorer l'efficacité de l'aide pour de meilleurs résultats en termes de développement.

Le principe d'**Appropriation** engage les dirigeants des pays partenaires à mettre en oeuvre des stratégies de développement définies au niveau national et à les coordonner.

L'**Alignement** engage les donateurs à fonder leur aide sur les stratégies de développement, les institutions et les procédures propres à chaque pays partenaire.

L'**harmonisation** engage les donateurs à réduire la fragmentation par des Actions harmonisées et transparentes.

La gestion axée sur les résultats engage les donateurs et les pays partenaires à gérer les ressources et à améliorer les prises de décision de manière à obtenir des résultats.

La responsabilisation mutuelle engage les donateurs et les pays partenaires à rendre compte des résultats du développement.

Pendant que les nouvelles modalités de l'aide sont mises en place, les préoccupations des organisations des droits des femmes étaient de savoir si cette architecture inclut-elle la promotion de l'égalité et l'autonomisation de la femme ?

Les nouvelles modalités d'aide au développement sont appuyées au niveau de chaque pays par l'établissement d'un consensus national sur les stratégies pour la réduction de la pauvreté (SRP), par l'alignement de l'aide pour que les pays puissent réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), et par une répartition des responsabilités pour une maîtrise technique au niveau d'un pays par l'intermédiaire des stratégies communes d'aide. Ces nouvelles modalités d'aide sont fondées sur des processus de planification nationale tels que les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) ou les Plans nationaux pour le développement (PND). Or, dans la plupart des pays Africains surtout francophones, les préoccupations telles que la notion d'équité entre les sexes, la budgétisation tenant compte du genre, l'égalité entre les sexes, les instruments internationalement convenus qui promeuvent l'égalité entre les sexes et l'autonomisation de la femme ne sont pas prise en compte par ces documents de stratégies de la réduction contre la pauvreté.

Depuis 2007, plusieurs initiatives des organisations et des réseaux militant pour les droits des femmes ont favorisé la mobilisation, visant à réfléchir et à partager stratégies et expériences sur la manière d'intégrer efficacement les femmes à tous les niveaux du processus entourant l'Agenda sur l'efficacité de l'aide, à la fois sur le plan technique et politique.

Malheureusement, les associations francophones d'Afrique surtout celles de l'Afrique Centrale qui militent pour les droits des femmes ne se sont pas mobilisées pour être associées à toutes ces initiatives.

L'année 2008 est une année à la fois cruciale et déterminante et se situe à mi-parcours de la réalisation des engagements pris pour l'avenir de l'efficacité de l'aide.

En effet, cette année est consacrée à d'intenses et complexes négociations et consultations pour l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Pour parvenir à inscrire l'égalité des sexes dans le Programme d'Action d'Accra, les organisations de la société civile et des droits des femmes ont mené plusieurs actions qui ont culminées en l'organisation de deux événements importants en prélude au Forum de Haut Niveau notamment :

Le Forum International des Femmes s'est tenu le 30 Août 2008 à Accra, Ghana et

Le Forum Parallèle des Organisations de la Société Civile sur l'efficacité de l'aide a eu lieu du 31 Août au 1 Septembre 2008, à Accra, Ghana

Dans ces deux forums nous avons quelques lacunes et progrès de la déclaration de Paris que nous aimerions ici relever :

Lacunes

1. Il y a une sous représentation des représentations des groupes souvent exclus ou marginalisés, notamment les femmes et mouvements de femmes,
2. Le concept de la conditionnalité de l'aide, qui demeure une composante du Plan d'Action d'Accra. Ceci signifie que les pays reçoivent seulement de l'aide lorsqu'ils remplissent certaines conditions. Au nombre de celles-ci, figure le respect des droits de l'Homme, la baisse des niveaux de l'inflation et la promotion de la privatisation des entreprises publiques.
3. La déclaration du Forum des Femmes ne fait pas mention des instruments juridiques régionaux tels que le Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits de la Femme, la Déclaration Solennelle des Chefs d'Etat de l'Union Africaine, la Plate Forme d'Action de Dakar
4. Par manque d'information et surtout des synergies entre les associations féminines des pays francophones et celles des pays anglophones ;
5. Difficulté de suivre le débat par les associations féminines francophones à cause des documents de travail qui demeurent en Anglais ;
6. Des pays en développement sont également obligés de réduire les dépenses publiques. Ceci veut dire qu'un pays est puni pour avoir voulu investir dans le secteur social or c'est dans ce secteur où se trouvent les groupes marginalisés et les associations féminines ;
7. Le Programme d'Action d'Accra (AAA) n'accorde pas assez d'attention aux questions de genre. La majorité des personnes qui vivent au-dessous du seuil de pauvreté sont des femmes et des filles.

Progrès réalisés

Nous rappelons que la rencontre du Forum de Haut Niveau 3 (HLF 3) d'Accra est destinée à évaluer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la Déclaration de Paris sur l'Efficacité de l'Aide. L'impact des nouvelles modalités d'aide au développement sur la condition des femmes n'est pas encore avéré, mais quelques progrès ont été réalisés, notamment :

- a) Les organisations de femmes sont plus visibles en raison de l'attention médiatique suscitée par le Forum des femmes d'Accra ;
- b) Les voix des associations des femmes ont été entendues depuis Monterrey jusqu'à Accra ;
- c) Le Programme d'Action d'Accra reconnaît dans son préambule que « L'égalité homme-femme, le respect des droits de l'homme et la viabilité environnementale sont des facteurs qui conditionnent l'obtention d'effets durables sur les conditions de vie et les perspectives des pauvres, hommes, femmes et enfants ;

- d) Le Programme d'Action d'Accra reconnaît que les droits des femmes et l'équité de genre sont importants pour produire un impact durable sur la réduction de la pauvreté ;
- e) Des dirigeants politiques ont accepté que l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes soient essentielles pour atteindre des résultats de développement durable;
- f) L'UNIFEM s'est proposé d'accroître les informations au sein des groupes et activistes de femmes, de même que d'émettre conjointement des stratégies avec eux dans le but d'assurer que les voix des femmes soient entendues sur ces questions ;
- g) Le Programme d'action d'Accra a revitalisé le concept de lobbying des femmes et la puissance des mouvements ;

- h) Les Organisations de la Société Civile (OSC) ont reçu plus de reconnaissance en tant qu'acteurs de développement ;

- i) En 2005, seulement 50 organisations de la Société Civile étaient présentes à la signature de la Déclaration de Paris, et trois ans après le nombre des organisations de la Société Civile est à 80.

Principales Recommandations

1. Continuer les actions de Lobbying et de plaider jusqu'à ce que les questions des droits des femmes et de l'égalité de genre soient reconnues comme des questions centrales de développement ;
2. Documenter et diffuser les pratiques optimales de la prise en compte de l'égalité entre les sexes dans le programme d'efficacité de l'aide au niveau national ;
3. Renforcer davantage la capacité technique et la connaissance des organisations de femmes et des Ministères de la Femme autour de la question des Nouvelles Modalités d'Aide ;
4. Préparer un calendrier des activités par pays, qui montre à quels moments les processus essentiels de planification du développement doivent avoir lieu ;
5. Renforcer les capacités des femmes en matière de dresser une cartographie du pouvoir pour repérer les centres de prise de décision pertinents ;
6. Identifier toutes les lacunes pour assurer le plein respect des principes garantis par la Déclaration de Paris d'ici à l'année 2010 ;

8. Donner le pouvoir aux bénéficiaires, pour que des comptes soient rendus aux populations pauvres et vulnérables à propos de l'aide ;

9. Incorporer l'assistance humanitaire dans des processus de reconstruction dans les Etats fragiles ou en conflits;

10. Repérer les futures occasions de revendications pour les organisations des droits des femmes, en créant un suivi d'Accra, vers Doha et bien au-delà ;

11. Permettre à tous les partenaires d'identifier les zones où des efforts doivent être faits,

et y porter toute leur attention ;

12. Accroître l'accès aux ressources pour les organisations des droits des femmes et les Organisations de la Société Civile afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle.

13. Associer les associations féminines des pays francophones pour une meilleure synergie des réseaux ;

En conclusion, nous pouvons dire que les Nouvelles Modalités d'Aide se déroule de manière différente selon le pays, car le système institutionnel, la situation politique et les problèmes de développement ne sont pas les mêmes. Cependant, l'aide, quel que soit son montant, ne peut pas à elle seule "**développer**" le pays et ne saurait provoquer par elle-même la croissance économique. Elle peut en revanche jouer un rôle important de facilitateur voire de catalyseur pour accompagner et faciliter la croissance.

Par contre, faute de ressources suffisantes et d'une coordination, d'analyse et de stratégies efficaces, les droits des femmes et leur autonomisation risquent de rester en marge de la nouvelle architecture de l'aide.

Afin d'être efficaces, les défenseuses de droits des femmes et leurs réseaux doivent disposer des outils et des données probantes nécessaires pour repérer des points d'entrée pour promouvoir l'égalité entre les sexes dans les nouvelles modalités de l'aide et pour relier les revendications et les engagements envers les droits humains des femmes aux principes d'appropriation, d'alignement, de gestion axée sur les résultats et de responsabilité mutuelle. Nous devons veiller à ce que le Plan d'Action d'Accra puisse contribuer à relever le niveau de l'impact en termes de développement et de l'efficacité de l'aide liée au genre.

Nous pensons que là où des lacunes sont notées dans les nouvelles modalités de l'Aide au développement, elles pourraient justement s'améliorer avec plus de concertation des toutes les parties concernées.

Nous sommes tous mus par le désir ardent de veiller à ce que les ressources affectées au développement soient utilisées de manière aussi efficace que possible afin d'assurer un développement véritable de nature à améliorer effectivement la vie des populations.

Les associations féminines doivent veiller à ce que l'utilisation des ressources soient affectées au développement de manière aussi efficace que possible pour améliorer sensiblement les conditions de vie des nos populations. Nous devrions, par ailleurs redoubler d'efforts afin d'enregistrer de réelles améliorations en ce qui concerne l'égalité entre hommes et femmes, la viabilité écologique, la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme.

Ceux et celles qui plaident pour l'égalité entre les sexes ont la possibilité de faire passer ce message au niveau national, régional et international.

Nous n'avons donc pas le droit de baisser les bras, nous devons continuer nos activités de plaidoyer jusqu'à ce que nous ayons les résultats concrets de changements positifs dans la vie des femmes et dans nos différents pays.

Nous avons, par ailleurs, l'intime conviction que nous devons maintenir l'élan en ce qui concerne les nouvelles modalités de l'aide au développement.

Saisissons de ce forum de procéder à un partage d'expériences et réfléchir aux voies et moyens d'atteindre les objectifs de la Déclaration de Paris.

Que toutes celles et ceux qui s'y emploient en soient ici remerciés, et encouragés à poursuivre leur engagement.

Documents Consultés

1. Déclaration des femmes d'Afrique de l'Ouest sur l'Efficacité de l'aide et l'Egalité de sexes. Réunions consultatives des organisations des femmes, Lomé, Juin 2008.
2. Des Financements Novateurs pour les organisations des Femmes Réseau du CAD sur l'égalité Homme - Femme, Juillet 2008
3. Déclaration de Forum des Femmes, Accra, Ghana, 30 Août, 2008
4. Déclaration des Organisations de la Société Civile, Accra, Ghana, 1 Septembre, 2008
5. Financement pour l'Egalité des Genres et l'Autonomisation de la Femme Efficacité de l'Aide et les Nouvelles Modalités de l'Aide, FEMNET, Janvier - Juin 2008
6. Les conditionnalités fragilisent le droit au développement: Analyse du point de vue des droits des femmes. Document préliminaire élaboré par WIDE, AWID, DAWN et IGTN, Août 2008
7. Plaquettes sur l'Efficacité de l'aide AWID, Avril 2008
8. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, UNIFEM "Promouvoir l'égalité des sexes dans le cadre des nouvelles Modalités d'Aide et des partenariats", Mars 2006. Internet; consultable sur http://unifem.org/resources/item_detail.php?ProductID=64
9. Mise en Oeuvre de la Déclaration de Paris Répercussions sur la promotion des droits des femmes et l'égalité hommes-Femmes. Cecilia Alemany, Nerea Craviotto, Fernanda Hopenhaym con la colaboración de Ana Lidia Fernández-Layos, Cindy Clark and Sarah Rosenhek AWID, Janvier 2008.
10. OECD, 2005, La Déclaration de Paris sur l'Efficacité de l'Aide au Développement. <http://www.oecd.org/dataoecd/53/38/34579826.pdf>

Annie Matundu Mbambi est la représentante de Women's International League for Peace and Freedom/DRC-Group (La Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté/RDC-Group) WILPF/RDC-Group) en RDC. Cette ligue est une organisation internationale qui date de 1915 et dont l'objectif principal est la promotion de la paix et de la sécurité et les droits humains. WILPF apporte sa contribution ensemble avec les femmes de toutes les parties du monde, dans la lutte contre la guerre, les violences, l'exploitation et toutes sortes de discriminations et oppressions pour établir un monde de paix et de non violent basé sur une justice sociale pour tous. WILPF compte actuellement 38 sections sur tous les continents. Son siège social se trouve à Genève. Les activités de WILPF/ DRC-Group sont basées sur la paix et la sécurité, la réconciliation et la reconstruction, la participation sur la négociation, la résolution des conflits, l'élimination des discriminations sur toutes ses formes et la promotion de la femme.